



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) - MM. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - DELATTE - DODET - Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) - M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) - Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) - MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

OBJET : ENVIRONNEMENT – Etude paysagère sur le canton de Fontaine-les-Dijon – Participation financière

Le Conseil Général de la Côte d'Or souhaite conduire une étude paysagère sur le canton de Fontaine lès Dijon. Selon le Conseil en Aménagement en Urbanisme et en Environnement (CAUE), assistant le Conseil Général dans sa maîtrise d'ouvrage, ce canton présente un paysage remarquable du fait de sa proximité immédiate de l'agglomération. Ce paysage est soumis à la pression de plusieurs grands chantiers (la Ligne à Grande Vitesse, la Liaison Nord, la requalification de la route d'Is-sur-Tille - contournement de Savigny-le-Sec et d'Epagny -, le futur parc d'activités Valmy, ...). Un document d'approche préalable a été réalisé par le CAUE.

Six communes, sur les treize que compte le canton, appartiennent à la Communauté d'agglomération dijonnaise : AHUY, DAIX, FONTAINE-LES-DIJON, HAUTEVILLE-LES-DIJON, PLOMBIERES-LES-DIJON, TALANT.

Dans une première étape, le Conseil Général de la Côte d'Or souhaite élaborer une étude préalable comportant une analyse et un diagnostic paysager ainsi qu'une ébauche de quelques enjeux de territoire et de paysage.

Le Grand Dijon rappelle qu'il a déjà conduit plusieurs réflexions à la fois sur ce thème et sur ce secteur :

- dans le cadre de l'appel à projet de la Liaison Nord par la conduite d'une étude par les cabinets GEO SCOP et ECOTONE portant sur le devenir **des espaces naturels du nord ouest dijonnais**, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Dijon,
- dans le cadre de cet appel à projet, une réflexion a été également conduite, par la Chambre d'Agriculture sur le thème de l'agriculture périurbaine impactée par le projet de la **Liaison Nord**,
- à l'initiative commune du Grand Dijon et de l'Université de Bourgogne, dans le cadre du projet d'études du Master « Economie et Gouvernance des Territoires » la réalisation d'une « boîte à outils » en vue de la conduite éventuelle d'un **plan paysage sur l'agglomération** par le Grand Dijon - action II C 11 du contrat d'agglomération sous l'intitulé « protection et mise en valeur des espaces libres d'intérêt d'agglomération » -
- à noter également une étude importante, achevée récemment, conduite sous maîtrise d'ouvrage du Grand Dijon sur **l'agriculture périurbaine** (action IIC11 du contrat d'agglomération).

Il est proposé au Conseil de Communauté qu'une analyse commune du cahier des charges soit conduite entre le CAUE et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le coût de cette étude préalable est estimé à 20 000,00 € ; les clés de répartitions proposées sont :

Conseil Général de la Côte d'Or :	60%, soit 12 000,00 €
Grand Dijon :	20%, soit 4 000,00 €
Ville de Fontaine-lès-Dijon :	10%, soit 2 000,00 €
Ville de Talant :	10%, soit 2 000,00 €

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** une subvention de 4 000,00 € au Conseil Général de la Côte d'Or,
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces en rapport avec ce dossier,
- **D'autoriser** le Président à mandater cette somme au Conseil Général de la Côte d'Or.



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 FEV. 2006



Publié le **10 FEV. 2006**
Déposé en Préfecture le